

Département du Morbihan
Arrondissement de Lorient
Etablissement Public à Caractère Industriel et Commercial
Office de Tourisme de Belle-Ile-en-Mer

Séance du 15 Mai 2023

L'an deux mille vingt-trois, le lundi 15 mai 2023 à 8h30 - les membres du Comité de Direction de l'Office de Tourisme de Belle-Île-en-Mer, légalement convoqués, se sont réunis à l'Hôtel du Phare à Sauzon, sous la présidence de Pierre-Paul AUBERTIN.

MEMBRES PRESENTS

- Collège des élus : Jean-Luc GUENNEC, Noémie SOULIER, Tibault GROLLEMUND, Ronan JUHEL, Valérie LE BIHAN, Katia LE PORT, Dominique ROUSSELOT, Marie THUILLIER
- Collège des professionnels : Dominique MICHAUD, Pierre-Paul AUBERTIN, Laurent CLEMENT, Marianne LE POETVIN, Claude LEBORGNE, Stéphane MAUGER
- Collège des personnalités qualifiées : Dorothée GUEGAN, Pierrick PAINVIN

MEMBRES REPRESENTES

- Collège des élus : Hélène JUGEAU donne pouvoir à Dorothée GUEGAN, Soizic LUCAS donne pouvoir à Katia LE PORT
- Collège des professionnels : François DESARD donne pouvoir à Marianne LE POETVIN, Nicole LENOBLE donne pouvoir à Claude LE BORGNE
- Collège des personnalités qualifiées :

MEMBRES ABSENTS

- Collège des élus : Guillaume CHATELAIN
- Collège des professionnels :
- Collège des personnalités qualifiées :

Également présents : J. FROGER – Directeur de l'office de tourisme
G. PAILLET – Adjointe de direction de l'Office de tourisme

Nombre de conseillers
> en exercice : 21
> présents : 16
> votants : 20
Date de convocation :
le 5 mai 2023

Délibération n° 2023-05-15-002

Finances : Décision Modificative 1

Monsieur le Président expose que le budget primitif de l'Office de Tourisme de Belle-Ile-en-Mer a été voté par le Comité de Direction le 13 mars 2023. Quelques irrégularités non bloquantes ont été ensuite relevées par le comptable public du Service de Gestion Comptable d'Auray qu'il convient de rectifier.

Les rectifications à apporter sont les suivantes :

❖ Section de Fonctionnement

- Les écritures de stock ont été débitées à tort au compte 6032 (chapitre 13). Il convient donc de supprimer la totalité de la somme débitée soit 12 199,33€. Les écritures de stock seront comptabilisées en fin d'année 2023.
- Le cabinet d'expertise comptable, après avoir établi la liasse fiscale au titre de l'année 2022, a informé l'établissement qu'il allait être assujéti à l'impôt sur les sociétés, sur les résultats de l'année 2022. Il convient donc de créditer le compte 6951 (chapitre 69) à hauteur de 2 702,00€.

❖ Section Investissement

- Le compte 020 « Dépenses imprévues » a été crédité d'une somme de 5 000,00€. Or le montant des dépenses imprévues ne doit pas excéder 7,5% des dépenses réelles prévisionnelles de la section. Il convient donc de réduire le crédit au compte 020 d'une somme égale à 4 647,50€

Le Comité de Direction de l'Office de Tourisme de Belle-Ile-en-Mer, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'approuver les décisions modificatives suivantes :

Section de fonctionnement

Recettes

013 – 6032 : +12 199,33€

Dépenses

69 – 6951 : + 2 702,00€

Section investissement

Dépenses

020 : - 4 647,50€

Fait à Le Palais, le 15 mai 2023

Pierre-Paul AUBERTIN

Président de l'EPIC

Office de Tourisme de Belle-Île-en-Mer